Rendre public son projet d'article sur un site de preprints en 7 points

1. **Distinguer preprint, postprint et version publiée d'un article**
2. **Rendre public son preprint : les avantages**
3. **Rendre public son preprint : les risques**
4. **Connaître les voies possibles pour rendre public un preprint**
5. **Critères de choix d'un site de diffusion de preprints**
6. **Une sélection de sites de preprints**
7. **Etre vigilant sur la multiplication des sites de preprints**

Liens utiles

1. Distinguer preprint, postprint et version publiée d'un article

Au cours de la rédaction d'un manuscrit d'article scientifique, plusieurs versions sont distinguées. Bien que la NISO (National Information Standards Organization, USA, https://www.niso.org/) ait établi une nomenclature de 7 versions (*Journal Article Versions,* https://www.niso.org/publications/niso-rp-8-2008-jav), il est d'usage de distinguer 3 versions principales :

- le **preprint,** ou prépublication, manuscript d'auteur, *pre-print, Pre-refereeing Paper, Submitted Version, Author's Original (OA), Submitted Manuscript Under Review (SMUR)*… Version d'un potentiel article rédigée par l'auteur.e, qui n'a pas été soumise pour publication dans une revue, ou qui a été soumise et n'a pas encore été relue par des pairs mandatés par la revue, ou qui est en cours de relecture par des pairs, ou encore qui a été rejetée par une revue après soumission ;
- le **postprint,** ou article accepté, manuscrit accepté*, Post-print, Accepted Version, Accepted Manuscript (AM), Final Accepted Manuscript, Just Accepted Manuscript*… Version relue par les pairs, corrigée et validée par l'auteur.e, validée et acceptée par la revue, mais non mise en forme de façon finale par la revue ;
- la **version finale publiée,** ou *Final Published Version, Published Journal Article, Version of Record (VoR), Published Paper, Published PDF*… C'est l'article définitif mis en forme par la revue, et intégré dans la suite de publication de ses articles - soit dans un numéro, soit, quand il n'y pas de numéro, au fur et à mesure qu'ils sont mis en ligne. Cette version peut englober ou être accompagnée des versions corrigées ou annotées - *Corrected Version of Record (CVoR), Enhanced Version of Record (EVoR)* de l'article déjà publié.

Une étape peut exister avant la publication, en fonction des revues :

- *E-first, Online First, ASAP (As Soon As Publishable), Ahead of Print, In press, Corrected proof,* ou parfois « à paraître ». Ces appellations désignent la version acceptée de l'article (mise en forme ou non) et diffusée avant que l'article soit intégré à un numéro d'une revue. Cette version est citable et certaines bases de données internationales la référencent déjà.

cirad
CC BY NC SA

2. Rendre public son preprint : les avantages

Diffusion rapide à une audience élargie des résultats d'une recherche : information précoce des résultats obtenus.

Visibilité immédiate et publique donnée aux résultats d'une recherche : cela peut contribuer à se faire connaître en tant que chercheur.e dans un domaine.

Encouragement des pairs intéressés à réagir aux résultats présentés en commentant ou en recommandant le projet d'article.

Moyen direct d'**établir la priorité** de la découverte ou des idées formulées, et de faire reconnaître leur paternité.

Moyen de documenter **l'historique des idées** développées et énoncées, les versions successives d'un manuscrit étant conservées et accessibles même après que celui-ci ait été modifié au fil des révisions.

Transparence et suivi des discussions associées aux résultats mis en ligne.

Contribution aux efforts de **communication scientifique** et renforcement de la **culture du partage** au sein de la communauté scientifique.

Diffusion gratuite pour l'auteur.e, couplée à son **indépendance** vis-à-vis d'une revue, et **accès gratuit** pour les lecteurs.

Valorisation des travaux des jeunes scientifiques pouvant aider à la progression de leur carrière (recrutement, promotion).

Résultats de recherche en cours **citables** dans un dossier de **candidature pour un projet ou une bourse** quand le bailleur accepte le signalement de preprints. Plusieurs agences de financement ont fait évoluer leur politique en faveur des preprints : c'est le cas du Conseil européen de la recherche (ERC, https://erc.europa.eu/) en 2018 et de Wellcome Trust en 2017. Pour connaître la politique des bailleurs, consulter la page Funder policies de l'initiative américaine à but non lucratif ASAPbio (Accelerating Science and Publication in biology, http://asapbio.org/).

3. Rendre public son preprint : les risques

Du fait de l'absence de révision par les pairs, des preprints de **médiocre qualité** inondent les sites de diffusion de preprints parce que leurs auteur.e.s veulent ainsi revendiquer la priorité d'un résultat ou d'une supposée découverte scientifique.

Le mélange de preprints de qualité diverse nuit à l'identification et à la découverte de travaux de qualité.

Les preprints représentent des stades variés d'un travail de recherche, ce qui rend difficile leur appréciation.

La diffusion de preprints de mauvaise qualité entache la **crédibilité** des scientifiques.

Sur le plan de la recherche bibliographique, les preprints n'étant pas indexés par les bases de données internationales les plus connues (PubMed, Scopus, Web of Science), ils sont moins faciles à trouver et leur accès à long terme moins sûr que pour les articles publiés.

La liaison entre les **différentes versions** de prépublication d'un article et la version finale publiée n'est pas assurée.

Certains pairs peuvent être **moins enclins à relire ou citer** des résultats de recherche rendus publics sous la forme de preprints parce qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une présélection par une revue.

Les preprints n'étant **pas encore reconnus de nombreux bailleurs** pour l'octroi d'une bourse ou d'un projet, ils sont vus comme une contribution moindre qu'un article publié dans une revue.

cirad
CC BY NC SA

4. Connaître les voies possibles pour rendre public un preprint

Si l'auteur.e souhaite soumettre un manuscrit d'article à une revue pour publication, les conditions d'accès et d'utilisation des différentes versions de l'article sont définies par la revue :

- sur le site Wikipedia en anglais, la page ***List of academic journals by preprint policy*** récapitule la politique d'éditeurs et de revues en matière de preprints. Elle indique si la soumission d'un article à la revue est compatible ou non avec le dépôt du preprint correspondant sur un site de preprints.
- Le site de la base de données **SHERPA/RoMEO** (http://sherpa.ac.uk/romeo/, de l'organisation à but non lucratif Jisc au Royaume-Uni) permet de connaître les droits d'auto-archivage et de diffusion en libre accès des différentes versions d'un article publié dans une revue. Les revues dites **bleues** « *This is a RoMEO Blue journal* » interdisent explicitement aux auteur.e.s d'archiver le preprint d'un article soumis à la revue « A*uthor cannot archive pre-print (ie pre-refereeing)* ».
- A noter que les droits accordés aux auteur.e.s par une revue ou son éditeur commercial peuvent être modifiés par un addenda au contrat d'auteur à la demande de l'auteur.e ou de son institution (voir fiche CoopIST Protéger vos droits d'auteur).

Si l'auteur.e ne souhaite pas entrer dans le processus de soumission à une revue, il.elle peut utiliser des sites spécialisés pour diffuser son preprint, tels que :

- une archive ouverte de publications acceptant les preprints ;
- une plateforme spécialisée dans le dépôt, la conservation et la mise en ligne de preprints ; on parle encore de sites ou de serveurs de preprints (*Preprint Servers* en anglais).

5. Critères de choix d'un site de diffusion de preprints

L'intérêt nouveau accordé aux preprints pour communiquer ses résultats de recherche (voir par exemple la déclaration des alliances scientifiques françaises Aviesan et Allenvi *« Les preprints sont une forme recevable de communication scientifique »*) est concomitant de l'explosion du nombre de sites de preprints proposant aux auteur.e.s des services de dépôt et de diffusion en ligne.

La multiplication des initiatives **pour capter ce nouveau produit de la recherche** rend encore plus difficiles les choix en matière de publication pour les scientifiques.

Certains éléments peuvent néanmoins guider les auteur.e.s dans le choix d'un site de preprints, avec toutes les précautions qui s'imposent :

- l'**identité de la personne morale ou physique** qui produit le site, et qui en a la responsabilité ou la propriété intellectuelle. Un statut public ou non lucratif de l'organisation pourrait être considéré comme un gage de sérieux ou d'un investissement à long terme ;
- les **conditions de dépôt** établies par le site incluant la définition de preprint par le site, les versions d'un manuscrit autorisées au dépôt, ainsi qu'une déclaration de conflits d'intérêts dans l'éventualité d'une soumission du preprint par l'auteur à une revue pour publication (cf. Recommandations de l'ICMJE pour la conduite, la présentation, la rédaction et la publication des travaux de recherche soumis à des revues médicales) ;
- le **modèle économique** donne une indication sur ce qui a motivé sa création et sur sa pérennité. Certains sites de preprints sont créés par des éditeurs commerciaux de revues ou d'ouvrages à des fins lucratives pour capter ce nouveau produit éditorial ;
- le **mélange** sur une même plateforme de documents publiés (donc validés par les pairs) et de documents non validés peut être source de confusion et nuire à l'impact du site ;

- l'**attribution de DOI** aux preprints pourrait être considérée comme un engagement pérenne pour rendre les documents déposés identifiables, visibles et accessibles (sans que cela soit un engagement de qualité des documents diffusés) ;
- l'**attribution d'une licence d'utilisation** pourrait être considérée comme un élément de respect de la propriété littéraire et de transparence vis-à-vis des auteur.e.s et des lecteurs et lectrices ;
- les **conditions et modalités de commentaire ou d'annotation** d'un preprint proposées doivent obéir à des règles éthiques et transparentes ;
- le **référencement du site** dans les répertoires internationaux comme OpenAire (https://explore.openaire.eu/) ou SHARE (https://share.osf.io/) ainsi que les informations fournies par le site pour rendre compte de sa politique et de ses pratiques doivent être regardés ;
- la **maturité** du site (ancienneté, nature des partenaires ou sponsors, nombre de dépôts, nombre de vues ou de téléchargements) diminue le risque d'un mauvais choix pour un auteur désireux de diffuser son preprint.

6. Une sélection de sites de preprints

ArXiv - https://arxiv.org/

Créée et hébergée en 1991 au laboratoire national de Los Alamos (Los Alamos National Laboratory ou LANL, US) d'où elle tire son premier nom de « LANL preprint archive » avant d'être transférée et gérée par l'université Cornell, arXiv est la plus ancienne des archives ouvertes. Elle est spécialisée en **physique**, **mathématiques**, **informatique**, **biologie quantitative** (section lancée en 2003), **économie**. Les auteur.e.s peuvent y déposer leur preprint et enrichir les métadonnées (DOI, titre de la revue, etc.) une fois le preprint publié.

Au 11/10/2018, arXiv contenait 1 449 967 documents.

BiorXiv - http://www.biorxiv.org

Inspirée d'arXiv et lancée en novembre 2013, **biorXiv** est une archive gratuite de dépôt et de diffusion de preprints en **sciences biologiques**. Elle est hébergée par le Cold Spring Harbor Laboratory (CHSL), institution américaine privée à but non lucratif. Les auteur.e.s peuvent soumettre une version révisée de leur article à bioRxiv avant l'acceptation de l'article pour publication. A noter que depuis février 2018, un accord entre l'éditeur de revues **PLOS** (https://www.plos.org/) et **biorXiv** assure le versement automatique dans bioRxiv des preprints soumis aux revues PLOS. Dès qu'il est déposé dans bioRxiv, le preprint est citable et ne peut pas être supprimé de l'archive.

Au 24/05/2018, bioRxiv avait enregistré les DOI de 25 721 preprints (*Digital object identifier,* identifiant numérique d'objet).

HAL, Hyper Articles en Ligne - https://hal.archives-ouvertes.fr

En France, l'archive ouverte **pluridisciplinaire** HAL permet le dépôt et la diffusion d'articles scientifiques, publiés ou non. Développée en 2001, HAL est administrée par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) et l'Université de Lyon. Un.e auteur.e enregistré.e dans HAL peut déposer une prépublication. Si son article est ensuite publié dans une revue, l'auteur.e peut modifier les métadonnées de son dépôt (type de publication, titre de la revue, volume et/ou numéro, pagination, etc.) et ajouter le fichier de l'article publié. Il.elle peut aussi réaliser un nouveau dépôt avec l'article publié.

Les documents relevant des disciplines couvertes par **ArXiv** sont transférés automatiquement à partir de HAL vers ArXiv s'ils sont complétés par le titre et le résumé en anglais et sauf demande contraire explicite du déposant.

Au 26/10/2018, HAL contenait 541 609 documents scientifiques, dont 40 754 prépublications et documents de travail.

Zenodo - https://zenodo.org/

Créée en 2015 par le CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) dans le cadre du projet européen OpenAIRE, Zenodo est une plateforme de dépôt et de diffusion de résultats de recherche de tous types (preprint, article de revue, ouvrage, communication de congrès, thèse, rapport d'étude, image, vidéo, logiciel, jeu de données...).

Au 29/10/2018, Zenodo contenait 706 preprints parmi les 196 669 publications déposées.

7. Etre vigilant sur la multiplication des sites de preprints

Des organisations ou des éditeurs se sont emparés du potentiel marchand de ce produit scientifique pour créer des sites de preprints offrant aux auteur.e.s des services gratuits (pour le moment) de dépôt et de diffusion. Voici quelques exemples illustrant la diversité du profil des organisations qui investissent le secteur :

- Du côté de sociétés savantes :
  American Chemical Society (ACS, connue pour ses revues de notoriété en chimie) a lancé en août 2017 le serveur de preprints ChemRxiv (https://chemrxiv.org/, 766 dépôts au 26/10/2018) ;
- Du côté d'éditeurs avec une expérience historique et une position dominante :
  Elsevier (éditeur commercial néerlandais de revues et de la base Scopus) a acquis en 2016 le site américain de preprints SSRN (Social Science Research Network, https://ssrn.com/en/, 826 664 *research papers* affichés au 26/10/2018). Spécialisé initialement en sciences sociales, SSRN a été ouvert à d'autres disciplines avec l'ajout de sections comme BioRN (Biology Research Network, juillet 2017) pour la biologie ;
- Du côté d'entreprises nouvelles se lançant dans le secteur des preprints :
  Center for Open Science (COS, https://cos.io/, organisme américain à but non lucratif créé en 2013), a lancé depuis 2017 une trentaine de plateformes de preprints dans à peu près tous les domaines scientifiques, conçues avec l'outil du COS, Open Science Framework (OSF). La plupart de ces sites affichent peu de dépôts, ce qui questionne sur leur assise communautaire et leur pérennité. Exemples : EarthArXiv (507 dépôts au 26/10/2018, 1er dépôt décembre 2017), AgriXiv (73 dépôts, 1er dépôt juillet 2018), BITSS Preprints (30 dépôts, 1er dépôt juillet 2018), FrenXiv (French arXiv, 25 dépôts, 1er dépôt juillet 2018), AfricArXiv (22 dépôts, 1er dépôt juillet 2018) ;
- Du côté d'éditeurs aux pratiques controversées (exigences variables de qualité, sollicitations récurrentes des chercheurs par messagerie, offres de publication diverses, etc.) :
  Multidisciplinary Digital Publishing Institute (**MDPI**), éditeur commercial de revues en libre accès, créé en 2010, a lancé en mai 2016 la plateforme multidisciplinaire Preprints (7 489 dépôts au 27/11/2018).

Liens utiles

Berg J.M. et al. 2016. Preprints for the life sciences. Science, 352(6288): 899-901.
http://dx.doi.org/10.1126/science.aaf9133

Bourne P. E., Polka J. K., Vale R. D., Kiley R. 2017. Ten simple rules to consider regarding preprint submission. PLOS Computational Biology 13(5): e1005473.
https://doi.org/10.1371/journal.pcbi.1005473

European Commission. 2018. ERC [European Research Council] Work Programme 2019. 59 p. https://erc.europa.eu/content/erc-work-programme-2019

International Committee of Medical Journal Editors (ICJME). 2018. Recommandations de l'ICMJE pour la conduite, la présentation, la rédaction et la publication des travaux de recherche soumis à des revues médicales [Traduction de l'anglais]. ICMJE, 21 p.
http://icmje.org/recommendations/translations/

National Information Standards Organization. 2008. NISO RP-8-2008, Journal Article Versions (JAV): Recommendations of the NISO/ALPSP JAV Technical Working Group. Baltimore, US: NISO, 37 p.
https://www.niso.org/publications/niso-rp-8-2008-jav

Packer A. L., Santos S., Meneghini R. 2017. SciELO Preprints on the way. SciELO in Perspective. https://blog.scielo.org/en/2017/02/22/scielo-preprints-on-the-way/#.W46ImjkyXRY

Tennant J., Bauin S., James S., Kant J. 2018. The evolving preprint landscape: Introductory report for the Knowledge Exchange working group on preprints. BITSS Preprints.
https://doi.org/10.31222/osf.io/796tu

Marie-Claude Deboin
Délégation à l'information scientifique et technique, Cirad
30 novembre 2018, mise à jour du 15 janvier 2019

Comment citer ce document :
Deboin M. C. 2019. Rendre public son projet d'article sur un site de preprints en 7 points. Montpellier (FRA) : CIRAD, 6 p. https://coop-ist.cirad.fr/preprints

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International, disponible en ligne : *http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr*
ou par courrier postal à : Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.
Cette licence vous permet de remixer, arranger, et adapter cette œuvre à des fins non commerciales tant que vous créditez l'auteur en citant son nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.